

FIORDILATTE SOFT

01 / IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES

Code produit	SPFS2
Formats disponibles	SPFS21K · 1 kg · Sachet
Origine	Italie
Pays de conditionnement	Italie

Le produit

Préparation en poudre pour crèmes glacées destinée exclusivement à l'industrie et aux ateliers artisanaux. Vente pour consommation directe interdite.

Ingrédients

sucré, dextrose, LAIT écrémé en poudre, graisses végétales non hydrogénées (noix de coco), sirop de glucose, amidon modifié, dextrine résistante, stabilisants : E412, E466 ; arômes, émulsifiants : E473, E471, E472a

Utilisation

Emploi et dosage	Ajouter le mélange en poudre au lait/eau (voir le dosage), bien mélanger en éliminant les grumeaux puis procéder à l'introduction dans la machine à glace soft. Dosage : 1 sachet + 8 kg de lait.
-------------------------	---

Conservation et emballage

Durée de conservation	Jusqu'à 18 mois à compter de la date de production si conservé dans un endroit frais et sec.
Conditions de conservation	Conserver dans un endroit frais et sec. Après chaque utilisation, refermer l'emballage et conserver dans un environnement propre et frais. Manipuler uniquement avec des ustensiles parfaitement propres et secs.
Matériaux de l'emballage	Sachet : LDPE90 ; étiquette : PAP22.

Indications environnementales	PLASTIQUE. Vérifier les consignes de votre commune. Il est déclaré que les matériaux utilisés pour l'emballage du produit sont conformes aux règlements de l'Union Européenne, et appropriés au contact direct avec les aliments. La déclaration de conformité originale est disponible sur demande.
--------------------------------------	--

Déclarations

NON-OGM : ce produit ne contient pas, n'est pas constitué de, et n'est pas obtenu à partir d'organismes génétiquement modifiés, conformément au Règlement CE 1829/2003 et au Règlement CE 1830/2003 et modifications ultérieures. Produit non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

PESTICIDES ET CONTAMINANTS : conforme au Règlement CE 396/2005 concernant les Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides et au Règlement UE 915/2023 pour la présence de métaux lourds, mycotoxines et contaminants de procédé.

CRITÈRES DE PURETÉ : les additifs E412, E466, E473, E471, E472a sont conformes au Règlement (UE) n° 231/2012.

ARÔMES : Les arômes utilisés dans le produit sont conformes au Règlement CE 1334/2008.

SANS GLUTEN : conformément au Règlement CE 828/2014, peut être étiqueté "Sans gluten", le produit pouvant contenir des contaminations accidentelles de gluten jusqu'à un maximum de 20 mg/kg.

FIORDILATTE SOFT

02 / VALEURS ET SPÉCIFICATIONS

Informations nutritionnelles pour 100 g

Paramètre	Valeur
Énergie (kJ)	1693
Énergie (kcal)	405
Matières grasses (g)	4,5
dont acides gras saturés (g)	4,2
Glucides (g)	86
dont sucres (g)	83
Fibres (g)	3
Protéines (g)	4
Sel (g)	0,25

Analyses et paramètres spécifiques

Catégorie / paramètre	Spécification	Unité	Méthode
Chimico-physiques Humidité	Max 2	%	
Chimico-physiques Cendres	Max 0.1	%	
Chimico-physiques Solubilité	Min 98	%	
Chimico-physiques pH	4.0 – 5.5		
Microbiologiques Nombre total	Max 300	ufc/g	
Microbiologiques Moisissures et levures	max 50	ufc/g	
Microbiologiques E.coli	Négatif/1 g		

Catégorie / paramètre	Spécification	Unité	Méthode
Microbiologiques Staphylococcus	Négatif/1 g		
Microbiologiques Salmonella	Négatif/25 g		
Microbiologiques Bacillus cereus	<10	ufc/g	

FIORDILATTE SOFT

03 / ALLERGÈNES

Allergènes et produits dérivés

Trois informations distinctes : présence dans le produit, présence dans l'établissement et risque de contamination croisée. "À vérifier" n'indique pas l'absence.

Catégorie	Dans le produit	Dans l'établissement	Risque de contamination croisée
Céréales contenant du gluten	Non	Non	Non
Crustacés	Non	Non	Non
Œufs	Non	Non	Non
Poisson	Non	Non	Non
Arachides	Non	Non	Non
Soja	Non	Non	Non
Lait (y compris lactose)	Oui	Oui	Oui
Fruits à coque	Non	Non	Non
Céleri	Non	Non	Non
Moutarde	Non	Non	Non
Graines de sésame	Non	Non	Non
Anhydride sulfureux et sulfites	Non	Non	Non
Lupin	Non	Non	Non
Mollusques	Non	Non	Non

Aucune remarque supplémentaire indiquée.

Catégories de l'annexe II du Règ. UE 1169/2011. Pour les céréales et fruits à coque, les espèces et éventuelles exemptions doivent être précisées dans les notes. Pour les sulfites, l'évaluation fait référence au seuil applicable exprimé en SO₂.

Informations complémentaires

Les indications figurant dans cette fiche, bien qu'exactes et rédigées au mieux de nos connaissances, sont uniquement informatives et dégagent la Gioia Group s.r.l. de toute responsabilité quant à une utilisation impropre du produit concerné.